

Glossaire:Traités de Rome

Les **traités de Rome** désignent les deux traités signés à Rome le 25 mars 1957 et entrés en vigueur le 1er janvier 1958:

- le **traité instituant la Communauté économique européenne** , ou **traité CEE** , qui a donné naissance à la *Communauté économique européenne (CEE)* ;
- le **traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, ou traité Euratom** , qui a donné naissance à la *Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEa ou Euratom)* .

Les deux traités ont été signés par les six États membres fondateurs: la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Allemagne de l'Ouest. Le traité CEE constitue la base juridique de l' [Union européenne](#) .

Il a été modifié et renommé à plusieurs occasions, notamment:

- en 1993, avec l'adoption du traité sur l'Union européenne, ou [traité de Maastricht](#) et la conversion du traité instituant la Communauté économique européenne (traité CEE) en **traité instituant la Communauté européenne** , ou **traité CE** ;
- le traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1er décembre 2009, qui remplace le **traité CE** par le **traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)** .

Informations supplémentaires

- [Versions consolidées du Traité sur l'Union européenne et du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne](#) - Journal officiel n° C 326 du 26 octobre 2012 (PDF)
- [EUROPA - EUR-Lex - Traités](#)

Concepts apparentés

- [Union européenne \(UE\)](#)
- [Traité sur l'Union européenne](#) (Traité de Maastricht)